2024-00603003 0207622758 2023 **EUR** 23.0.4 m01-f 19/11/2024 43 A-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination :	INTER-REGIES	

Forme juridique : Société Coopérative à responsabilité limitée

Adresse: AVENUE ARIANE N°: 5 Boîte:

Code postal: 1200 Woluwe-Saint-Lambert Commune:

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: Adresse e-mail:

> 0207.622.758 Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

17-12-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

15-11-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.2, A-cap 6.4, A-cap 6.7, A-cap 7, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16

N° 0207622758 A-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT **COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

BELGIQUE Début de mandat :

n de la société

LISTE COMPLÈTE des nom, prénor	ms, profession, domicile (adresse, num	éro, code postal et commune) et fonction au seir
Dell'OLIVO ANDREA Rue Léon Blum 122 4101 Jemeppe-sur-Meuse BELGIQUE		
Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
DE LAET CHRISTIAEN RUE JEAN DAMARD 56 4163 Tavier		
BELGIQUE		
Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
WALLEE DIDIER RUE DE LA BRETAGNE 5 6470 Sivry-Rance		
BELGIQUE		
Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
FORNIERI DOMENICO RUE JEF ULBURGHS 8 4460 Grâce-Hollogne		
BELGIQUE	Fin de mondet :	Administratour
Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
SIMON GIL CLOS DE L'ERMITAGE 18 4600 Visé BELGIQUE		
Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
DEMAL GREGORY Boulevard Piercot 46 4000 Liège BELGIQUE		
Début de mandat :	Fin de mandat :	Commissaire
DELEUZE GUY RUE DE BELLAIRE 469 C 5300 Andenne		
BELGIQUE		
Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
VERVAEREN JEAN RUE JEAN JAURES 144 2 4400 Flémalle		
BELGIQUE Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
. ,	20	
WARICHET LUC VOIE DE LA HAYETTE 22 4671 Saive		

Fin de mandat :

Administrateur

N° 0207622758 A-cap 2.1

CHABOT MARTIN

Corniche de la Gloriette 39 4053 Embourg

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

LEBUSSY ROGER

Laie du Goupil 10 1300 Wavre BELGIQUE

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-27 Fin de mandat : 2025-05-21 Administrateur

POLESE VALTER

RUE DES VINGT-DEUX 5 2

4400 Flémalle BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

DGST & PARTNERS

0458736952

AVENUE VAN BECELAERE 28 A/71

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-21 Fin de mandat : 2022-05-31 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Sohet Pierre Réviseur d'Entreprises (A01658) RUE DE LIMOY 156 5101 Erpent N° 0207622758 A-cap 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

N° 0207622758 A-cap 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>5.769</u>	<u>5.769</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	5.769	5.769
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>335.003</u>	<u>424.023</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	133.491	151.843
Créances commerciales		40	133.491	113.491
Autres créances		41		38.352
Placements de trésorerie		50/53	147.792	146.755
Valeurs disponibles		54/58	53.721	122.818
Comptes de régularisation		490/1		2.607
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	340.772	429.792

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>-54.959</u>	<u>-24.007</u>
Apport		10/11	242.694	242.694
Capital		10	242.694	242.694
Capital souscrit		100	242.694	242.694
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	587.606	587.606
Réserves indisponibles		130/1	30.989	30.989
Réserve légale		130	30.989	30.989
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	556.616	556.616
Bénéfice (Perte) reporté(e))	14	-885.258	-854.307
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>52.250</u>	<u>77.774</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	52.250	77.774
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	52.250	77.774
Impôts différés		168		

N° 0207622758 A-cap	N°
-------------------------	----

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>343.481</u>	<u>376.026</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		204.971
Dettes financières		170/4		204.971
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		204.971
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	330.984	163.748
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	204.971	34.610
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.817	6.942
Fournisseurs		440/4	3.817	6.942
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	122.196	122.196
Impôts		450/3	122.196	122.196
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	12.497	7.307
TOTAL DU PASSIF		10/49	340.772	429.792

COMPTE DE RÉSULTATS

N°

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	-28.708	-133.382
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	25.539	183.343
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		12.887
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8	-25.524	-19.461
Autres charges d'exploitation			640/8	50	2.215
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-28.773	-312.365
Produits financiers		6.4	75/76B	1.009	33
Produits financiers récurrents			75	1.009	33
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	3.188	3.339
Charges financières récurrentes			65	3.188	3.339
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-30.951	-315.671
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		174
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-30.951	-315.846
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-30.951	-315.846

N° 0207622758 A-cap 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent
Prélèvement sur les capitaux propres
Affectation aux capitaux propres
à l'apport
à la réserve légale
aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter
Intervention des associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
Rémunération de l'apport
Administrateurs ou gérants
Travailleurs
Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	-885.258	-854.307
(+)/(-)	(9905)	-30.951	-315.846
(+)/(-)	14P	-854.307	-538.461
	791/2		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)	-885.258	-854.307
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

N° 0207622758 A-cap 6.1.1

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	xxxxxxxxxx	151.500
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029		
Cessions et désaffectations		8039	151.500	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	xxxxxxxxxx	151.500
Mutations de l'exercice				
Actés		8079		
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109	151.500	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)		

N° 0207622758 A-cap 6.1.2

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	XXXXXXXXX	69.520
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179	69.520	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	0	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	XXXXXXXXX	69.520
Mutations de l'exercice				
Actés		8279		
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309	69.520	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)		

N° 0207622758 A-cap 6.1.3

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	5.769
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	5.769	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	<u>5.769</u>	

N° 0207622758 A-cap 6.3

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	204.971
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

N° 0207622758 A-cap 6.5

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour ûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice		

92022

A-cap 6.5

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

N°

0207622758

Mesures prises pour en couvrir la charge

Le montant du prix non payé

N°	0207622758	l°	A	-cap 6.5
N°	0207622758	l°	A	۱-۱

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice	

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Garantie Belfius

Exercice	
3	350.000

N°	0207622758	A-cap 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Les émoluments du commissaire s'élèvent à 5.194,14 EUR HTVA pour l'exercice clôturé au 31/12/2023

Exercice		
		5.194

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

N° 0207622758 A-cap 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION

La Société étant en liquidation volontaire et les comptes établis en discontinuité, les règles d'évaluation ont été adaptées à cette situation.

ACTIF

- ACTIF

 1. Immobilisations incorporelles et corporelles
 Les immobilisations incorporelles et corporelles étant totalement amorties et leur valeur de revente estimée nulle, les biens ont été désaffectés.
 2. Immobilisations financières
 Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition.
 3. Créances à plus d'un an
 Ces dernières sont reprises à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition sous déduction éventuelle des réductions de valeur pour les moins-values durables ou définitives.
 4. Placements de trésorerie et valeurs disponibles
 Ils sont repris au bilan à leur valeur nominale.
 5. Comptes de régularisation
 Les comptes de régularisation sont enregistrés à leur valeur nominale.

PASSIF

- PASSIF

 1. Réserves

 La dotation à la réserve légale se fait conformément à l'article 7 :211 du Code des Sociétés et Associations.

 2. Provisions pour risques et charges

 La société étant déclarée en liquidation volontaire, une provision a été constituée afin de faire face aux charges inhérentes à la cessation des activités.

- 3. Dettes 3. Dettes Elles sont reprises à leur valeur nominale. 4. Comptes de régularisation Les comptes de régularisation sont enregistrés à leur valeur nominale.

N° 0207622758 A-cap 6.9

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

- Voir le rapport de gestion concernant : Justification de la poursuite de l'activité conséquence de la perte reportée. Provision et litige fiscal. Comptes établis en discontinuité

N° 0207622758 A-cap 8

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

	Droits sociaux détenus			
DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises		Nombre de droits de vote		
de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTRÉPRISE	Nature	Attachés à des titres	Non liés à des titres	%



INTER-REGIES

Société Coopérative

Siège social : Avenue Ariane, 5 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert

N° d'entreprise : 0207.622.758

« la Société »

ACTIONNARIAT INTER-REGIES

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>ACTIVITÉ</u>	NOMBRE DE PARTS
AIEG	GRD	111
AIESH	GRD	140
REW	GRD	60
RESA	GRD	4.591
NETHYS	Holding	2.044
PUBLIPART	Holding	2.841
Ville de Seraing	Pouvoir public	1
Commune de Flémalle	Pouvoir public	1
Commune de Grâce-Hollogne	Pouvoir public	1
TOTAL		9.790

N° 0207622758 A-cap 9

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (RUBRIQUES 45 ET 178/9 DU PASSIF)

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITAUX OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS

Codes	Exercice
9072	122.120
9076	
9078	

N° 0207622758 A-cap 10

RAPPORT DE GESTION



INTER-REGIES

Société Coopérative

Siégé social : Avenue Ariane, 5 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert

N° d'entreprise : 0207.622.758

« la Société »

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE COMPTABLE DU 1/01/2023 AU 31/12/2023

Conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous faire rapport de l'exercice comptable couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023.

A. Analyse chiffrée des comptes annuels

a. Bilan et compte de résultats

BILAN

Le total bilantaire de INTER-REGIES s'élève à 340.772,13 €.

Les principales rubriques de l'actif sont :

- Les immobilisations financières (garantie locative) : 5.769,00 €

- Les créances commerciales à un au plus : 133.490,72 €

Placements de trésorerie : 147.791,55 €

Les valeurs disponibles : 53.720,86 €

Les principales rubriques du passif sont :

Le capital : 242.694,10 € représenté par 9.790 parts

- La réserve légale : 30.989,48 €

- Les réserves disponibles : 556.616,05 €



La perte reportée au 31/12/2023 : 885.258,38 €

Les provisions pour risques et charges (liquidation) : 52.249,99 €

Les dettes financières échéant dans l'année : 204.970,66 €

Les dettes commerciales à un an au plus : 3.817,21 €

Les dettes fiscales, salariales et sociales : 122.196,48 €

Les comptes de régularisation : 12.496,54 €

COMPTE DE RESULTATS

Les ventes et prestations s'élève à 20.000,00 € composé de :

- Chiffre d'affaires : 20.000,00 €

Le coût des ventes et prestations se monte à 48.772,70 € composé de :

Service et bien divers : 48.708,11 €

Rémunérations et charges sociales (assurance groupe):
 25.538,53 €

- Provisions pour risques et charges (utilisation) : - 25.523,94 €

- Autres charges d'exploitation : 50,00 €

Le perte d'exploitation s'élève à 28.772,70 €

Le résultat financier se clôture par une perte de 2.178,68 €

La perte de l'exercice avant impôt s'élève à 30.951,38 €

La perte l'exercice à affecter s'élève à 30.951,38 €

b. Affectation du résultat

Résultat de l'exercice (bénéfice / perte) : - 30.951,38 €

Résultat de l'exercice précédent (bénéfice / perte) : - 854.307,00 €

Résultat (bénéfice / perte) reporté : -885.258,38 €



B. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Le Conseil d'Administration insiste sur le fait qu'il est fondamental qu'INTER-REGIES dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations et s'acquitte de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance. Si nécessaire, un appel à cotisations aux membres sera réalisé.

En mai 2021, l'associé NETHYS a émis le souhait de se retirer de la Société et des différends ont émergés entre NETHYS et la Société en ce qui concerne le paiement des cotisations 2021. Le Collège des experts n'a toutefois pas pu finaliser un rapport faisant consensus sur les conséquences du retrait de Nethys pour la société et les autres associés. Ce dossier a dès lors fait l'objet de concertations et de négociations allongées lesquelles n'avaient pas encore abouti au 31 décembre 2023.

C. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Conseil d'administration s'est réuni ce 10 juin 2024 afin d'approuver les différentes étapes administratives et juridiques liés au projet de dissolution de la Société mais également au retrait de l'associé NETHYS dont la demande datait de mai 2021.

Le Conseil a validé les termes financiers globaux tels que négociés avec NETHYS concernant son retrait de la Société. Une convention réglant les modalités et conditions de ce retrait a été validée en séance du 25 octobre 2024 et ce point fera spécifiquement l'objet d'une information aux actionnaires à la plus prochaine assemblée générale.

Le Conseil souhaite également que la dissolution de la Société puisse être effectuée avant le 30 novembre 2024.

D. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Voir supra.

E. Activités en matière de recherche et développement

Pas d'application.

F. Existences de succursales

La Société ne possède aucune succursale.

G. Informations sur l'usage d'instruments financiers

Depuis la crise financière de fin 2008, il a été décidé de faire uniquement des placements avec garantie de capital.

H. Conflits d'intérêts



Durant l'exercice social clôturé au 31/12/2023, aucune décision tombant sous le champ d'application des dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de conflit d'intérêts n'a été prise par le Conseil d'Administration.

I. Règles comptables en régime de discontinuité

Pour rappel, le bilan fait apparaître une perte reportée.

Etant donné l'intention de dissoudre INTER-REGIES, la société ne se trouve plus dans une perspective de continuité des activités. En conséquence, les règles d'évaluation de la société ont été adaptées en régime de discontinuité.

Toutefois, dans l'attente de la potentielle mise en œuvre de la dissolution de la Société, les actionnaires ont exprimé l'intention de soutenir financièrement INTER-REGIES. Un appel à cotisation aux actionnaires GRDs a été réalisé dans ce sens en date du 7 octobre 2024.

Enfin, nous vous informons qu'il n'y a pas d'intérêt opposé d'administrateurs et d'actionnaires.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels présentés et de bien vouloir donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour leur mission menée au cours de l'exercice écoulé.

Liège, le 25 octobre 2024

Pour le Conseil d'Administration,



Le Président du Conseil d'administration

N° 0207622758 A-cap 11

RAPPORT DES COMMISSAIRES



DGST & Partners

Réviseurs d'entreprises

Bureaux principaux à Bruxelles, Namur et Verviers Avenue E. Van Becelaere 28A/71 - 1170 Bruxelles Courriel : wb2@dgst.be - Tél. 02.374.91.01 - Fax 02.374.92.96 Internet: www.dgst.be – RPM BRUXELLES/TVA: BE 0458 736 952

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC INTER-REGIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

AVENUE ARIANE 5 À 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT RPM BRUXELLES BE 0207.622.758

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC INTER-REGIES (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 juillet 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 340.772 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 30.951 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Observations

Discontinuité

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-cap 6 des comptes annuels qui explique les raisons pour lesquelles l'organe d'administration a été amené à renoncer à poursuivre les activités de la Société et, par conséquent, à adapter les règles d'évaluation conformément à l'article 3:6, §2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Provision de liquidation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-cap 6.9 des comptes annuels qui décrit la comptabilisation d'une provision de liquidation au passif du bilan.

Dette fiscale

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe Acap 6.9 des comptes annuels qui décrit la comptabilisation d'une dette fiscale au passif du bilan.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Suite à la décision de l'organe d'administration du 25 octobre 2024 de dissoudre et de liquider la société fin d'année 2024, l'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels selon le principe comptable de discontinuité. Dans ce contexte, il lui incombe de fournir dans l'annexe aux comptes annuels les informations nécessaires relatives aux effets de l'application du principe comptable de discontinuité et de respecter les dispositions de l'article 3:6, §2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sousjacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celuici concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Hormis l'absence de mise en conformité des statuts avec le CSA qui aurait dû intervenir avant le 01 janvier 2024, le fait que la société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations et les dispositions statutaires relatives à la tenue de l'assemblée générale en matière de délai et le non-dépôt des comptes annuels dans les délais légaux, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
 - La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Namur, le 25 octobre 2024

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises", Commissaire, Représentée par

> Pierre SOHET Réviseur d'entreprises

N°	0207622758	A-cap 12

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées Frais de personnel

Codes	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100				
101				
102				

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	 Total en équivalents temps plein
105			
110			
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134			
132			
133			

N° 0207622758 A-cap 12

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'avercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N° 0207622758 A-cap 13

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)



RAPPORT DE REMUNERATION 2023 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (le « CDLD ») et à l'article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'Administration d'inter-régies établit annuellement un rapport de rémunération écrit reprenant :

- un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.
- un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du Conseil d'Administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0207.622.758				
Type d'institution	Société à participation publique locale significative				
Nom de l'institution	Inter-régies SC				
Période de reporting	2023				

	Nombre de réunions			
Assemblée générale	0			
Conseil d'administration	0			

Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹	Détail de la rémunération et des avantages ²	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	VANDEBOSCH, Jacques	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateur	DE LAET, Christian	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateur	WARICHET, Luc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateur	POLESE, Valter	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateur	CHABOT, Martin	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

.

¹ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

Administrateur	DELL'OLIVO Andrea	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administratrice	FORNIERI, Domenico	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administratrice	DELEUZE, Guy	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateur	WALLEE, Didier	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administratrice	LEBUSSY, Roger	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateur	SIMON, Gil	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateur	VERVAEREN, Jean	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total général	12 personnes					

Commentaires éventuels

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage n'a été attribué par la Société aux Administrateurs d'Inter-Régies pour l'exercice social 2023 et que celle-ci ne possède pas de société faisant partie de son périmètre de consolidation.

Titulaires de fonction de direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Jacques Glorieux	25.538,53 €	25.538,53 € - pensions complémentaires	N/A

Commentaires éventuels

La Société n'a occupé aucun travailleur courant 2023. Toutefois, dans le cadre du départ de M. GLORIEUX fin 2022 et des accords de fin de contrat intervenus, une charge de pensions complémentaires lui a été attribuée et a été versée début 2023.

Pour le Conseil d'Administration :



N° 0207622758 A-cap 17

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)



INTER-REGIES

Société Coopérative

Siégé social : Avenue Ariane, 5 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert

N° d'entreprise : 0207.622.758

« la Société »

RAPPORT SPECIAL ETABLI CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6 :119 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

EXERCICE COMPTABLE DU 1/01/2023 AU 31/12/2023

Le bilan de l'exercice comptable 2023 de la Société présentent un actif net négatif tout comme l'exercice 202. Il faut dès lors entamer la procédure dite de « la sonnette d'alarme » prévue par le droit des sociétés (article 6 :119 du Code des Sociétés et des Associations).

Par actif net, il faut entendre le total de l'actif, déduction faite des provisions, des dettes et, sauf cas exceptionnels à mentionner et à justifier dans l'annexe aux comptes annuels, des montants non encore amortis des frais d'établissement et d'expansion et des frais de recherche et de développement (article 6 :115, deuxième alinéa du Code des Sociétés et des Associations).

Si le choix du Conseil d'administration est d'étudier une possible dissolution volontaire de la Société, il importe au Conseil de prendre les mesures et décisions nécessaires afin d'assurer la continuité de la Société jusqu'à ce qu'une éventuelle proposition de dissolution de la Société puisse être soumise aux actionnaires.

Dans ce cadre, la Société peut compter sur le soutien de ses actionnaires lesquels ont exprimé l'intention de soutenir financièrement INTER- REGIES. Un appel à cotisation de 100.000 € est par ailleurs émis auprès des actionnaires GRDs afin que la Société puisse s'acquitter de ses dettes et autre obligations au fur et à mesure de leur survenance.

Liège, le 25 octobre 2024. Pour le Conseil d'Administration,

